



Diplôme d'Établissement Étudiant entrepreneur* (D2E)

Accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise

Vous avez un projet de création ou de reprise d'entreprise et vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement sur mesure au sein de l'Université ? Obtenez le Statut National Étudiant Entrepreneur (SNEE) et composez votre parcours sur mesure avec un conseiller Pépite (Pôle Étudiant pour l'Innovation, le Transfert, l'Entrepreneuriat). Vous serez accompagné par un enseignant universitaire et un professionnel de l'accompagnement d'entrepreneurs. Le SNEE est un dispositif national qui permet aux étudiants et aux jeunes diplômés de développer un projet de création d'entreprise en toute sécurité et visibilité.

Membre de la communauté d'Étudiants Entrepreneurs de la Région Centre-Val de Loire

Objectif

- ▶ Élaborer et tester son projet entrepreneurial afin de favoriser la création ou la reprise d'une entreprise.

Publics visés

- ▶ Toute personne ayant un projet de création ou reprise d'entreprise.

Jeunes diplômés
Salariés
Indépendants
Demandeurs d'emploi

Conditions d'admission

- ▶ Être titulaire au minimum du Baccalauréat
- ▶ Avoir obtenu le statut d'étudiant entrepreneur*
- ▶ Plusieurs personnes travaillant sur un même projet peuvent obtenir le statut et bénéficier ensemble de la formation D2E
- ▶ La candidature doit être déposée en ligne (prévoir un CV et une lettre de motivation).

CANDIDATURE EN LIGNE www.formation-continue.univ-tours.fr

*Comment obtenir le Statut National d'Étudiant Entrepreneur (SNEE)

- ▶ Déposer un dossier sur le site du gouvernement <https://etudiant-entrepreneur.beta.gouv.fr> (Au minimum, 2 semaines avant la date de la commission).

Les candidats seront auditionnés par un comité de sélection. Dates des prochains comités :

- Mercredi 8 novembre 2017
- Jeudi 14 décembre 2017
- Jeudi 18 janvier 2018

INTERVENANTS

Responsable pédagogique :

- ▶ Isabelle CALME, Maître de conférences en sciences de gestion à l'université de Tours

Intervenants

- ▶ Caroline RENOUX, Chargée d'entrepreneuriat étudiant à l'université de Tours
- ▶ Jordan MBANI, Enseignant en stratégie d'entreprise à l'IUT de Tours
- ▶ Florence DE FONT-RÉAULT, Formatrice en création d'entreprise
- ▶ Consultants In Extenso - Cabinet d'expertise comptable conseil en création d'entreprise
- ▶ Professionnels impliqués dans le développement de l'entrepreneuriat dans la région Centre-Val de Loire.

62 heures de formation minimum

Accès à un espace de co-working durant toute la formation

Lieux de formation :

UFR de Droit, Economie et Sciences Sociales - 50 av. Jean Portalis - Tours
Pépière (S)art'inbox : 30 rue André Theuriet - Tours
MAME : 49 bd Preuilly - Tours
Déplacements ponctuels à Orléans, Blois, Bourges.

Entrée en formation entre le 1^{er} octobre 2017 et fin janvier 2018

Renseignements et inscriptions :

Nicole GORRY 02.47.36.10.12 nicole.gorry@univ-tours.fr / Cécile AYMAR 02.47.36.81.55 cecile.aymar@univ-tours.fr

Tarif 2017/2018 : 1750 € nets (Formation éligible au CPF : code 203)
(Sous certaines conditions il existe un tarif réduit à 500 € nets - nous consulter)



Programme de la formation

Programme à la carte de 62 heures à élaborer avec la conseillère Pépité et la responsable pédagogique de la formation en fonction de votre profil et de votre projet :

- ▶ **Suivi individuel du projet entrepreneurial - 8H**
 - ▶ 4 rendez-vous individuels de 2H avec des spécialistes de l'entrepreneuriat
- ▶ **Découverte de la démarche entrepreneuriale - 18H**
 - ▶ 3 séances minimum parmi :
 - Les étapes de la création d'entreprise (3H)
 - Introduction à l'innovation (3H) - Facteur majeur de compétitivité
 - Introduction à la stratégie d'entreprise (3H) - Création de valeur, modèle économique, études de cas
 - Communication (3H) - Techniques de communication on et off-line
 - ▶ 2 ateliers en groupe :
 - Atelier Créativité (5H) - Comment faire émerger une idée innovante ?
 - Atelier Jeu d'entreprise (5H) - Construction d'un business plan

Pour les inscriptions avant le 31/10/17 :

> Séances les mercredi 8/11, 22/11, 29/11 et 6/12 de 18H à 21H ; les samedi 2/12 et 9/12 de 9H à 14H.

Pour les inscriptions entre le 2/11/17 et le 22/01/18 :

> Séances les mercredi 24/01, 31/01, 7/02, 14/02 de 18H à 21H ; les samedi 10/02 et 17/02 de 9H à 14H.

Validation

L'obtention du diplôme d'établissement nécessite :

- ▶ une présence active aux sessions,
- ▶ l'élaboration du business plan de son projet
- ▶ la soutenance du projet devant le jury

▶ Tester et développer son projet - 36H

▶ Selon vos besoins et la date à laquelle votre projet arrivera à maturité, vous participerez à un ou plusieurs des dispositifs suivant :

- 2 ou 3 Journées Régionales des Etudiants Entrepreneurs (soit 14H minimum) - 10/11/17 à Tours, 9/02/18 à Orléans, 27/04/17 à Bourges
- 18 heures d'ateliers à choisir au sein des dispositifs Pépité starter (20 ateliers de 3H) ou Créa Campus (9 ateliers de 2H les jeudis de 18h à 20h)
- 3 rencontres d'une heure avec un ancien créateur d'entreprise ou un expert

▶ Vous pourrez également participer, au-delà de votre programme de formation :

- Au séminaire de création d'entreprise du Master 2 PME et entrepreneuriat de l'université de Tours.
- A un Startup weekend - Novembre 2017 ou mai 2018.
- Au dispositif Pépité Starter (*sous réserve de sélection de votre dossier*) - Avril à août

Focus sur PEPITE Centre-Val de Loire



PEPITE Centre-Val de Loire est l'un des 29 Pôles étudiants pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PÉPITE) sélectionnés et labellisés par le ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche (MESR) en 2014. Notre objectif est de développer la culture entrepreneuriale des étudiants, de sensibiliser à l'entrepreneuriat, et d'accompagner les jeunes porteurs de projet, en renforçant les initiatives déjà existantes et en impulsant de nouveaux dispositifs transverses.



Informations à jour le 18 octobre 2017 et susceptibles d'évolutions. Les tarifs s'appliquent aux formations de l'année universitaire 2017-2018. Les prix sont nets, la formation continue universitaire n'étant pas soumise à la TVA. Les règlements sont à effectuer à l'ordre de l'agent comptable de l'université de Tours. Les formations se déroulent selon les règles universitaires en vigueur à la date de démarrage. Elles sont organisées sous réserve d'un nombre suffisant de participants. Conformément à la législation, elles font l'objet soit d'une convention de formation continue (prise en charge par une entreprise ou un financeur institutionnel), soit d'un contrat de formation professionnelle (prise en charge individuelle). Les descriptifs de ce document ne constituent pas des éléments contractuels.

Service de Formation Continue

60 rue du Plat d'Étain - BP 12050
37020 TOURS Cedex 1

formation-continue@univ-tours.fr

Tél. : 02 47 36 81 31

